



**LISTE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VOLVESTRE**

Bureau communautaire du 13 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 13 avril
à 18 heures 30 minutes, le Bureau communautaire de la Communauté
de Communes du Volvestre s'est réunie
sous la présidence de Denis TURREL
au lieu ordinaire de ses séances
sur convocation régulière du 07 avril 2023

Etaient présents :

AUDOUBERT René, BIENVENU Frédéric, BRUN Karine, CAILLET Pierre, CAZAUX Jean-Michel, CHALDUC Jean, CUSSOL Roselyne, DEJEAN Daniel, DELOR Carole, ESQUIROL Jean-Marc, GILAMA Chantal, GRYCZA Daniel, HO Bastien, LEFEBVRE Patrick, MANFRIN Jean-Marc, MESBAH-LOURDE Pascale, MURCIA Christian, NAYA Anne-Marie, NAYLIES Charles, SALAT Éric, TURREL Denis, VIEL Pierre, WAWRZYNIAK Stéphane.

Etaient excusés :

BAUDINIÈRE Julien, CAZARRÉ Max, CONDIS Sylvette, DALLARD Jean-Michel, DANES Richard, DEGA Gilbert, GAY Jean-Louis, KUBALA Christian, PAYEN Éric, SENECLAUZE Christian, VARELA Marie-José, VEZAT-BARONIA Maryse.

Etaient invités :

THIBAUD Gérard (Latour)

Pouvoirs :

CONDIS Sylvette (pouvoir donné à Chantal GILAMA), GAY Jean-Louis (pouvoir donné à Denis TURREL).

Secrétaire de séance : Jean-Michel CAZAUX

Nombre de délégués titulaires : 35
Nombre de présents : 23
Nombre de votants : 25
Pouvoirs : 2

Délibération B20230413_059 Attribution de subventions au titre du règlement communautaire d'aides à l'investissement immobilier d'entreprises – Programmation 2023

Après délibération, le Bureau Communautaire décide à l'unanimité :

- D'attribuer au titre du règlement des aides communautaires à l'immobilier d'entreprises – programmation 2023, une subvention de 17 529,17 € à la SARL Sud-Ouest BIOGAZ ou toute autre personne morale se substituant à la société, sachant que 8 939,88 € seront apportés par la Communauté de Communes du Volvestre et 8 589,29 € seront versés par le Conseil Départemental de la Haute-Garonne ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer avec chaque représentant de l'entreprise ou de l'association, le représentant de la SCI, s'il y a lieu et le Conseil Départemental de la Haute-Garonne s'il participe, une convention d'attribution précisant les engagements de chacune des parties ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions de cofinancement correspondantes avec Madame la Présidente du Conseil Régional d'Occitanie.

25 Voix POUR
0 Voix CONTRE
0 ABSTENTION

Délibération B20230413_060 Attribution de subventions au titre du règlement communautaire d'aides à l'investissement immobilier d'entreprises – Programmation 2023

Après délibération, le Bureau Communautaire décide à l'unanimité :

- D'attribuer au titre du règlement des aides communautaires à l'immobilier d'entreprises – programmation 2023, une subvention de 17 715,62 € à la SARL I.E.C.V. ou toute autre personne morale se substituant à la société, sachant que 9 034,97 € seront apportés par la Communauté de Communes du Volvestre et 8 680,65 € seront versés par le Conseil Départemental de la Haute-Garonne ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer avec chaque représentant de l'entreprise ou de l'association, le représentant de la SCI, s'il y a lieu et le Conseil Départemental de la Haute-Garonne s'il participe, une convention d'attribution précisant les engagements de chacune des parties ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions de cofinancement correspondantes avec Madame la Présidente du Conseil Régional d'Occitanie.

25 Voix POUR
0 Voix CONTRE
0 ABSTENTION

Délibération B20230413_061 Aides communautaires à l'amélioration de l'habitat privé octroyées au titre du PIG (Programme d'Intérêt Général)

Après délibération, le Bureau communautaire décide à l'unanimité :

D'attribuer les subventions communautaires aux propriétaires occupants éligibles au règlement des aides à l'amélioration de l'habitat privé, aux conditions prévues dans le tableau ci-annexé à la présente délibération ;

De préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité ;

D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte en conséquence de la présente décision.

25 Voix POUR
0 Voix CONTRE
0 ABSTENTION

A Carbone le 13 avril 2023